



Déploiement du télétravail Stop aux interprétations Appliquez l'accord !!!

Novembre 2021

Lors du dernier CSE CMB du 29 octobre 2021, l'UNSA a de nouveau interpellé la direction sur le déploiement du télétravail et a dénoncé les nombreuses interprétations qui circulent. Nous avons demandé qu'un rappel soit fait auprès des services RH et des managers de proximité pour que l'accord soit respecté et appliqué.

- Il n'a **JAMAIS** été prévu de limiter l'accès au télétravail à 30% des effectifs.
- Il n'a **JAMAIS** été prévu de limiter à 1 jour par semaine si l'organisation le permet
- Il n'a **JAMAIS** été prévu de supprimer le samedi des jours de télétravail

La Direction générale a maintes fois exprimé son souhait et sa volonté de réussir l'accès au télétravail à tous. L'accord a été construit dans cet esprit et il ne doit pas être dénaturé par certains managers qui ont du mal à prendre ce virage ou à faire confiance. De nombreuses possibilités ont été écrites pour être facilitatrices tant pour les salariés que pour l'organisation du travail avec notamment la possibilité de faire des rotations si plusieurs collègues souhaitent le même jour de télétravail.

Tout salarié **volontaire** au télétravail **doit** transmettre le formulaire de demande, même si lors de l'entretien préalable, son hiérarchique lui a laissé entendre une impossibilité.

Cela permet :

- De comptabiliser les demandes, et faire un suivi de l'accord et de son application.
- De recevoir un courrier de refus de la part de la RH motivant celui-ci par des critères objectifs dans le mois qui suit la demande.
- D'effectuer si besoin un recours auprès du service RH qui recevra le salarié concerné dans le mois suivant sa demande.

Bien sûr pour les managers, il peut être compliqué de manager à distance, de maintenir la cohésion quand tout le monde n'est pas sur site mais c'est une évolution du monde du travail qu'il va falloir intégrer. Alors chers managers réticents : apprenez à faire confiance à vos équipes, elles sont impliquées et le démontrent au quotidien ! Faites une lecture intelligente de cet accord qui a été négocié dans l'intérêt partagé de l'entreprise et de ses salariés ! Pas d'interprétations restrictives, ce serait aller à l'encontre des objectifs affichés par la Direction Générale !

Comme l'a dit le DG du CMB lors du séminaire des managers 2021

“AIMEZ VOS EQUIPES !” et faites leur confiance !

*L'accord télétravail est accessible sur le **GO/Accord**. Il ne prévoit pas ces limitations qui sont contraires à son esprit.*

Pour nous rejoindre, flashez le code suivant

